



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Louis de Gonzague 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

## **PROJET PEDAGOGIQUE**

---

### ***1. OBJECTIFS GENERAUX ET PARTICULIERS***

Les centres de vacances spécialisés sont organisés au profit des enfants et adolescents porteurs de déficiences fréquentant, durant l'année, des institutions de type résidentiel et des structures d'accueil de jour pour personnes handicapées. La mission principale d'un séjour de vacances adapté est de procurer de la détente et du bien-être aux enfants.

Les séjours de vacances sont accessibles à tous dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants et des parents.

Le climat général doit être détendu, favoriser le bien-être et l'épanouissement des jeunes. « L'esprit vacances » est prépondérant dans la philosophie de l'organisation. Il ne s'agit nullement de reproduire les obligations et contraintes de la vie en institution.

Les activités et l'organisation du séjour favoriseront la **responsabilisation** du jeune, notamment en l'impliquant dans différentes tâches quotidiennes telles que la préparation du matériel sportif, le respect des lieux occupés lors des activités (gestion des déchets, remise en place du matériel utilisé lors des activités, etc.), permettre aux plus grands de venir en aide aux plus petits, en l'invitant à se prendre en charge et à prendre des initiatives positives.

Elles favoriseront les différentes formes **d'autonomie** du jeune. Les animateurs seront particulièrement attentifs avec les vacanciers à la gestion de leur argent de poche, de leur toilette, de leurs vêtements.

Elles développeront un esprit de solidarité et d'apprentissage de la vie en groupe impliquant entre autres : le respect des règles, le respect des autres, le respect du matériel mis à disposition, le respect des infrastructures. N'oublions pas qu'il s'agit avant tout de vacances, chaque enfant vivra différemment l'occasion de prendre du « bon temps » (ménager des temps libres, des espaces de liberté). L'adulte sera présent mais en retrait.

Elles favoriseront **l'intégration** des jeunes par l'utilisation des services généraux et la participation aux activités organisées dans la région. Elles viseront, chaque fois que possible, l'intégration à la population locale. Elles permettront à chaque enfant de créer des liens extrafamiliaux avec les personnes qui prennent soin de lui durant les vacances, avec les touristes avec la population locale, dans une approche multiculturelle.

Plus particulièrement, le Projet d'animation visera à favoriser **le développement physique** de l'enfant, en fonction de ses capacités, par la pratique du sport, des jeux et activités de plein air, sans recourir à la compétition.

Il encouragera **la créativité** du jeune, son accès et initiation à la culture par des activités variées d'animation, d'expression et de création.



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Louis de Gonzague 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

Enfin, il est demandé aux équipes d'animation de veiller aux objectifs transversaux tels que :

- Assurer les notions de sécurité affective, morale et physique, les notions de repères par rapport au temps, à l'espace et aux personnes. Aménager des lieux sécurisés et sécurisants.
- Développer au maximum les aptitudes sensorielles, motrices, d'expression, de création, de rêves et de découvertes des enfants par des activités adaptées et motivantes. Les inciter à participer à des évènements qui les concernent. Leur accorder du temps pour les laisser s'exprimer sur ce qu'ils ressentent.
- Prendre en compte les rythmes de vie et les besoins nécessaires aux différents groupes d'âge.
- Sensibiliser les enfants aux règles de vie quotidienne, de sécurité et d'hygiène alimentaire.

## **2. MOYENS ET DISPOSITIONS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS**

### **Infrastructures**

Les centres de vacances spécialisés de la Province de Hainaut se déroulent principalement dans des domaines de vacances situés en France et à la mer du nord. Cependant, pour différentes raisons (crise sanitaire, fermeture des frontières, catastrophe naturelle, attentats...), les séjours pourraient être organisés essentiellement en Belgique dans des établissements de tourisme social.

*A titre d'exemple, vous trouverez ci-bas quelques établissements de tourisme social qui ont accueillis les séjours jusque 2023.*

***Le Domaine de Val Ubaye*** à Baratier dans le département des Hautes-Alpes, nouvellement rénové, est situé à 900 m d'altitude dans un environnement naturel exceptionnel. Les vacanciers vivent dans une propriété de 10 ha, entourée de bois, à l'écart des zones touristiques et de passage mais facilement accessible et proche du village.

Les vacanciers sont hébergés en chambre « confort moderne » de trois, quatre ou cinq personnes. Chaque chambre dispose de toilette privative, d'une salle de douche et d'un ou deux lavabos. Chaque personne dispose d'une armoire pour ranger ses effets personnels. Certaines chambres sont équipées de lits médicalisés pour les personnes à mobilité réduite. Certaines salles de bain sont également adaptées.

Les repas sont servis sous forme de self-service dans une salle de restaurant nouvellement construite avec vue panoramique sur la montagne.

Pour les activités, le domaine dispose d'un salon TV, d'une salle polyvalente avec kicker, ping-pong et DVD, de deux autres salles d'activités avec jeux de société et bricolage.

Les activités de plein air possibles sont la natation, le canoë-kayak, le rafting, la planche à voile, les randonnées, le bivouac en montagne, le vélo, les balades nature, les balades avec des ânes, le minigolf, l'accrobranche, les jeux de ballons, etc.



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Louis de Gonzague 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

*Le Château de Collonges*, à Saint-Donat-sur-l'Herbasse dans le département de la Drôme, est situé dans un village pittoresque au milieu des collines. Les installations sont réparties sur 3 ha.

Les vacanciers sont hébergés en chambre « confort moderne » de deux, trois ou quatre personnes. Chaque chambre dispose de toilette privative, d'une salle de douche avec lavabo. Certaines chambres sont équipées de lits médicalisés pour les personnes à mobilité réduite avec salle de douches adaptée. Les repas sont servis à table dans un restaurant au cadre accueillant.

Pour les activités, le domaine dispose d'un salon TV, de deux salles d'activités avec jeux de société et bricolage. L'infrastructure sportive est composée d'une piscine, avec système de mise à l'eau pour PMR, d'une pataugeoire, d'un terrain de volley et basket ball, d'un parcours minigolf, d'une piste de pétanque, de deux terrains de tennis, de vélos, de VTT et d'une aire de jeux.

Les activités de plein air sont la natation, l'accrobranche, les balades nature, la découverte de la faune et la flore, les rencontres avec les habitants, la descente de la rivière en kayak et la participation aux activités locales.

Les deux villages de vacances sont agréés par la Direction départementale de la cohésion sociale. Le Château de Collonges et le Domaine de Val Ubaye ont obtenu le label « Tourisme et Handicap ».

*Le Centre Jules Hiernaux* est situé au cœur de Coxyde à 150 mètres de la plage et à 50 mètres de l'avenue commerciale. Il dispose d'un parc privé clôturé, d'un parking, d'infrastructures sportives (terrain multisports, terrain de volley), d'une plaine de jeux (toboggan, balançoires, jeux divers, etc.), de tables de ping-pong, de kickers, etc. Une salle d'animations, disposant d'un téléviseur, est mise à la disposition des groupes pour leurs activités. Le centre dispose également d'un espace détente pour les vacanciers.

Le centre se compose de chambres de 2, 4 et 6 personnes équipées d'éviers, de penderies, chaises et table. Les infrastructures de douches et de toilettes se situent sur les paliers (douches individuelles, douches collectives) de chaque étage et de chaque aile.

Le centre dispose de deux restaurants qui proposent des repas préparés sur place par le personnel de cuisine avec des produits frais.

En cas de nécessité, les Centre de vacances spécialisés peuvent recourir à d'autres hébergements afin de répondre à des demandes très spécifiques.

### **Activités**

Le rôle des animateurs est fondamental. Ils veilleront notamment à être avant tout des exemples positifs. Les activités seront programmées de manière cohérente et en respectant une progression et un temps d'adaptation. **Elles tiendront compte du rythme de chacun, des goûts et des envies des jeunes.** Elles seront adaptées suivant les conditions climatiques, les animations locales. Elles susciteront l'intérêt, la curiosité des enfants et développeront leur culture par l'exploitation des richesses locales. Les activités offriront les meilleures conditions afin que les vacanciers puissent rire, jouer, s'amuser.



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Louis de Gonzague 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

Elles viseront à :

**Permettre à l'enfant de s'exprimer à travers différentes activités :**

en amenant l'enfant à s'exprimer sous toutes ses formes ;  
en proposant des activités différentes que l'enfant pourra choisir.

**Mettre l'enfant en situation de réussite :**

en proposant des activités variées, adaptées aux caractéristiques des jeunes, à leur niveau d'autonomie et à leurs potentialités, où chacun pourra trouver sa place et participer suivant ses possibilités ;  
en étant attentif lors des activités aux éventuelles difficultés des enfants.

**Permettre à l'enfant de développer son imagination :**

en proposant des activités où l'imaginaire des enfants aura une place importante ;  
en permettant à chaque moment une intervention spontanée des enfants ;  
en organisant des temps libres.

**Respecter le rythme de vie :**

en mettant en place une organisation structurée où l'enfant trouvera des repères stables (horaire du levé, horaires des repas, timing des activités, etc.) ;  
en respectant la courbe d'intensité durant la journée ;  
en donnant certaines règles de vie non négociables ;  
en aménageant des coins calmes permanents, des pauses pour se désaltérer ;  
en réservant des moments de calme avant les repas ;

**Développer les différentes formes d'autonomie en permettant à l'enfant :**

de se repérer dans l'espace (locaux, bâtiments, salles, alentours, etc.) et dans le temps (avoir des repères dans la journée, etc.) ;  
d'avoir une bonne hygiène de vie (douches, se laver les mains avant les repas, etc.) ;  
d'être autonome à table : se servir seul, couper sa viande, aller chercher de l'eau, débarrasser la table, etc. ;  
de se débrouiller seul, être plus indépendant vis-à-vis de l'adulte en instaurant un climat de confiance dans lequel l'enfant se sentira en sécurité pour agir seul ;  
de choisir son activité dans la mesure de ses capacités et de ses envies, de prendre des initiatives en proposant des temps d'activités variés, dynamiques ou calmes ;  
d'utiliser le matériel adéquat à l'activité, de trouver seul le matériel et de le ranger en apprenant à s'en servir.

**Développer la socialisation en permettant à l'enfant :**

de s'exprimer, de communiquer avec les autres en profitant de tous les moments propices pour apporter la notion de partage, de jouer ensemble ;  
d'aider les autres, tant au niveau des activités que dans la vie quotidienne, en énonçant les règles de vie au début du séjour ;  
d'accepter et de respecter les autres dans leurs différences culturelles, ethniques, en faisant connaître et en expliquant les différences alimentaires par exemple.



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Louis de Gonzague 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

**Elargir le champ d'investigation des enfants :**

en mettant en place et en préparant le centre pour que l'enfant s'y trouve bien ;  
en amenant l'enfant à mieux connaître la nature et à la respecter ;  
en lui faisant découvrir et pratiquer des activités spécifiques en rapport avec cet environnement ;  
en amenant l'enfant à être responsable ;  
en l'éveillant à la découverte d'aliments nouveaux et variés.

**Favoriser et faciliter les contacts de l'enfant avec les adultes qu'il est amené à côtoyer dans sa vie quotidienne :**

en favorisant une participation active aux activités à l'extérieur du centre de vacances ;  
en favorisant les échanges avec toutes les personnes du centre et du quartier.

Quand cela est possible, l'équipe d'animation individualise certaines activités demandées par le/les jeune(s) telles que randonnée à dos d'âne, équitation, bouée tractée, bricoler, se reposer...

Cela fait l'objet d'une discussion lors de la réunion d'équipe de fin de journée. Le coordinateur pédagogique évalue la faisabilité de la demande et prend les dispositions organisationnelles pour détacher un ou plusieurs animateurs afin d'accompagner ces demandes.

Dans tous les cas, le programme d'activités du lendemain sera proposé par les animateurs aux enfants dont ils ont la responsabilité afin de leur laisser la possibilité de s'exprimer, de choisir, d'adhérer à la proposition.

Une attention particulière est portée sur les anniversaires afin que chacun soit fêté.

Il est nécessaire de rester attentif à l'hygiène et à l'adéquation de la tenue vestimentaire avec les activités proposées ou/et avec le climat.

**Temps libre**

Le temps libre est un temps organisé. L'animateur offre du temps libre aux vacanciers. Il est le garant du cadre. Ce temps et une certaine liberté permet à l'enfant de développer sa créativité. Un temps libre « encadré » dans un bois permet à l'enfant de trouver rapidement des idées de jeux, de construction ou de mise en scène. A l'intérieur, un espace ludique permanent, équipé de matériel de bricolage, de matériaux de récupération, de costumes... est laissé en accès libre aux enfants. L'adulte est également présent mais à distance.

**Règles de vie**

Au vu de la disparité des capacités et compétences du public accueilli, les règles de vie sont communiquées aux bénéficiaires de différentes manières. Par exemple, les règles de vie peuvent faire l'objet d'un « contrat » entre les bénéficiaires et l'équipe éducative. Si tout se passe, les jeunes seront félicités et remerciés en fin de séjour. Pour certains vacanciers dont les fonctions cognitives sont réduites, l'équipe éducative développera du matériel adapté tel que pictogrammes, couleurs, équipements spécifiques. Parmi les jeunes des centres de vacances spécialisés, un certain nombre est incapable de communiquer dû à l'importance de leur polyhandicap.



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Louis de Gonzague 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

**La composition des groupes d'enfants**

La Commission pédagogique organise les différents séjours, en constituant des groupes d'enfants et adolescents accueillis en service résidentiel et en service d'aide à l'intégration, en tenant compte de l'âge, des déficits mais aussi des capacités, c'est-à-dire des forces, afin d'obtenir des cellules les plus homogènes possibles, conscients cependant que chaque individu est unique. Il est notamment tenu compte de l'âge, des potentialités mentales, des capacités physiques, des goûts et des intérêts de chacun.

De plus, la Commission pédagogique travaille en étroite collaboration avec les institutions spécialisées, souvent représentées dans nos travaux par les assistants sociaux, responsables de structures et éducateurs. Elle n'intervient pas dans le choix des personnes qui bénéficieront d'un séjour de vacances. Cette décision est prise par l'institution d'accueil, le bénéficiaire et sa famille.

Les Coordinateurs pédagogiques de chaque séjour rencontrent les bénéficiaires et leur éducateur référant au sein des unités de vie afin d'établir un premier contact.

**Les réunions préparatoires aux séjours**

Le candidat animateur prend connaissance du Projet pédagogique et du Règlement d'ordre intérieur dès le dépôt de sa candidature (disponible sur le site internet du Service des Relations extérieures de la Province de Hainaut).

Le coordinateur pédagogique et son équipe d'animation se réunissent au moins deux fois (mai et juin) avant le début du séjour. Le projet pédagogique et le ROI sont examinés en détail. Au cours de ces rencontres, l'équipe va construire son projet d'animation. La direction assiste à la première réunion afin de présenter les valeurs, les objectifs et l'organisation générale des centres de vacances spécialisés.

**3. MOYENS HUMAINS**

**Procédure de recrutement et sélection**

**Mars** : lancement de l'appel aux candidats.

**Avril – mai** : réception des candidatures et analyse de leur recevabilité sur le plan administratif et des compétences, constitution des équipes en concertation avec les coordinateurs.

**Mai** : désignation des équipes par l'autorité provinciale et préparation des contrats.

**Mai - juin** : réunions de coordination de chaque équipe.

Le recrutement se fait par appel à candidatures diffusé sur le site internet du Services des Relations extérieures – Centres de vacances spécialisés.

Le candidat fera preuve de conscience professionnelle et agira constamment dans le meilleur intérêt de l'enfant. L'enfant devra se sentir « exister », « reconnu » avec son identité propre. Le candidat établira une relation de confiance et de respect mutuel. Il créera un environnement sécurisant favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant.



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Louis de Gonzague 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

Il sera rigoureux, vigilant et prêt à intervenir dès qu'un enfant sera victime de violence, d'intimidation ou d'agression. Il devra pouvoir s'intégrer dans une équipe et faire preuve d'une bonne capacité d'adaptation.

### **Prérequis**

Être en possession d'un certificat de bonne conduite, vie et mœurs vierge (modèle 2).

### **Profils**

#### **I. Conseiller.e pédagogique**

- Est détenteur.rice d'un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation pédagogique, psychologique, éducatif, paramédical ou social ;
- Fait preuve d'une expérience dans la gestion d'une institution ou d'un service provincial agréés par l'AVIQ.

#### **II. Coordinateur.rice pédagogique**

- Est détenteur.rice d'un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation pédagogique, psychologique, éducative, sociale ;
- Exerce une fonction éducative, pédagogique, sociale, psychologique dans une institution spécialisée provinciale ;
- Est détenteur.rice du brevet, ou d'une assimilation/équivalence, de coordinateur de centre de vacances homologué par la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- A participé à au moins trois séjours de vacances spécialisés provinciaux en tant coordinateur.rice adjoint.e ou animateur.rice.

#### **III. Coordinateur.rice adjoint.e**

- Est détenteur.rice d'un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation pédagogique, psychologique, éducative, sociale ;
- Exerce une fonction éducative, pédagogique, sociale, psychologique ou paramédicale ;
- Est détenteur.rice du brevet, ou d'une assimilation/équivalence, d'animateur de centre de vacances homologué par la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- A participé à au moins deux séjours de vacances spécialisés provinciaux en tant qu'animateur.rice.

#### **IV. Animateur.trice**

- Est détenteur.rice d'un diplôme à orientation pédagogique, psychologique, éducative, social et paramédical ;  
Ou
- Est étudiant.e, en 2eme année au moins, dans l'enseignement supérieur à orientation pédagogique, éducative, social, psychologique ou paramédical ;  
ET
- Est détenteur.rice d'un brevet, ou d'une assimilation/équivalence, d'animateur.rice de centre de vacances homologué par le Fédération Wallonie Bruxelles ;



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Louis de Gonzague 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

**V. Infirmier.ère**

- Est détenteur.rice d'un diplôme d'infirmier.e breveté.e ;
- Ou
- Est détenteur.rice d'un diplôme d'infirmier.e de l'enseignement supérieur ;
- Ou
- Est étudiant.e, en 2eme année au moins, en baccalauréat en soins infirmiers ;

**VI. Maître-nageur**

- Est détenteur.rice d'un brevet supérieur de sauvetage (BSS) ;

**VII. Aide-animateur**

- Est étudiant.e, en 2eme année au moins, dans l'enseignement supérieur universitaire ou non dans une filière sportive, sociale, éducative, pédagogique ou paramédicale ;

**Normes d'encadrements**

La fonction de responsable pédagogique est assurée par un coordinateur breveté, physiquement présent lors de toute la durée du séjour. Dans les centres de vacances accueillant exclusivement des enfants en situation de handicap, les normes d'encadrement sont les suivantes :

- deux animateurs pour trois enfants «handicapés lourds»;
- un animateur par tranche entamée de 3 enfants «handicapés légers»;
- un animateur sur trois est breveté, ou possède une équivalence au brevet ou est assimilé.
- un animateur sur quatre possède une spécialisation pour l'animation des enfants handicapés.

Chaque séjour bénéficiera de la présence d'un(e) infirmier/ère, d'un(e) maître-nageur selon le lieu d'activité

**Fonctionnement**

Il est du devoir de l'équipe de coordination de donner l'exemple, d'être observateur et d'être à l'écoute de tous. Elle favorise le dialogue à tout moment de la journée entre chaque individu afin de créer une relation de confiance. La réunion quotidienne est constructive et permet à chacun de s'exprimer sur les problèmes rencontrés durant la journée d'activités, d'analyser une situation conflictuelle entre jeunes et de recevoir des conseils. C'est un moment d'échanges et de partage d'expérience et de bonnes pratiques.

L'équipe de coordination porte un esprit critique afin d'aiguiller et de guider l'équipe dans son ensemble. Elle vient en soutien aux équipes et joue un rôle formateur. Elle adopte une attitude d'entraide et d'écoute nécessaires au bon déroulement du travail et au bien-être des animateurs.



**PROVINCE DE HAINAUT**  
**CENTRES DE VACANCES SPECIALISES**  
**Place Louis de Gonzague 34**  
**6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE**

## **Evaluation**

### Le déroulement du séjour

Le conseiller pédagogique visite les séjours de vacances afin d'évaluer l'organisation générale mise en place par le Coordinateur, le travail des équipes et l'état d'esprit des vacanciers. Il vérifie si le projet d'animation, réalisé préalablement par l'équipe, est bien proposé aux bénéficiaires avec souplesse, flexibilité et adaptations aux demandes des enfants quand c'est possible. Si des dysfonctionnements sont observés, le conseiller pédagogique prend les mesures nécessaires afin de les corriger au plus vite. Il peut organiser un entretien de fonctionnement avec le coordinateur pédagogique et un membre de l'équipe si nécessaire.

### L'animateur

En fin d'activité, le coordinateur pédagogique réalise un entretien d'évaluation individuel avec chaque membre de l'équipe d'animation portant sur ses prestations et comportement en collectivité. L'entretien est formalisé par un document signé par l'évaluateur et l'évalué. S'il le souhaite, l'évalué peut recevoir une copie de la grille. Si l'animateur souhaite travailler dans les centres de vacances l'année suivante, son évaluation doit être, à minima, positive.

### Le Coordinateur pédagogique

En fin de séjour, le coordinateur pédagogique réalise un rapport portant sur le fonctionnement du séjour. On y trouve les points forts, points faibles, problèmes majeurs rencontrés avec un animateur, avec un vacancier, avec l'environnement du séjour. Il formule des recommandations.

Ce document est examiné lors d'un entretien d'évaluation conduit par le directeur des centres de vacances spécialisés et le conseiller pédagogique. L'évaluation de la mission du coordinateur est formalisée par un document signé par toutes les parties présentes. Si le coordinateur pédagogique souhaite travailler dans les centres de vacances l'année suivante, son évaluation doit être, à minima, positive.

### Le Conseiller pédagogique

Dans le cadre de sa mission, le conseiller pédagogique rédige un rapport d'évaluation générale pour donner suite aux différentes visites. On y trouve les points forts, points faibles de l'organisation en générale. Les problèmes majeurs y sont mentionnés. Il formule des recommandations. L'entretien d'évaluation est conduit par le directeur du service. Si le coordinateur pédagogique souhaite travailler dans les centres de vacances l'année suivante, son évaluation doit être, à minima, positive.